

PRESENTS : Michel CUDET, Marie-Cécile CHOLLAT-RAT, Patrice MORTREUIL, Thierry BEAUFORT, Nicole BRESTAZ, David BILLON LAROUTE, Marielle BRUNET, Dominique BARRAT, Pierre EYMERY, Jacqueline AYMOZ, Béatrice GARCIA, Dominique GOVAERTS, Michel KRYSLIK, Richard MEYER, Nadine ROUX

POUVOIRS : Adrien CHOLLAT a donné pouvoir à Marie-Cécile CHOLLAT-RAT
Anthony MAHE a donné pouvoir à Patrice MORTREUIL
Joëlle RAMBAUD a donné pouvoir à Michel CUDET

SECRETAIRE : Béatrice GARCIA

En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 18

En préambule à ce conseil municipal, Mme GUTTIN, vice-présidente du Pays Voironnais, a présenté la charte agricole de la CAPV.

COMPTE RENDU PRECEDENT

Adopté

INFORMATIONS GENERALES

- Réunions et manifestations à venir

Le calendrier est transmis à l'ensemble du conseil municipal.

❖ Comité PEGOUD à Montferrat le 13/06 à 18h

- Bilan 2015 du relais emploi.

La présentation du 13 mai, lors de la réunion partenariale, est diffusée à l'ensemble du conseil municipal. Elle retrace l'activité du relais emploi en 2015. Au cours de l'année écoulée, 65 personnes (40 femmes et 25 hommes) ont été suivies par le relais emploi dont 41 nouveaux inscrits. L'animatrice a dispensé 215 entretiens.

- Foyer logement

L'évaluation externe de l'établissement est en cours. Le cabinet KHEOPS Consulting (Lyon) a passé deux journées sur site afin de renseigner le questionnaire officiel et recueillir les informations nécessaires à la rédaction du rapport. Des entretiens ont eu lieu avec les résidents et élus du CCAS.

Prochains conseils municipaux : 23/06, 11/07 et 25/07 à 19h15

INTERCOMMUNALITE – SYNDICATS

- Commission Environnement du 10/05/2016

Rapport de Pierre EYMERY

- Commission Aménagement du Territoire-Urbanisme du 12/05/2016

Rapport de Michel CUDET

- Commission Mobilité du 04/05/2016

Rapport de Dominique GOVAERTS

POLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

➤ Finances

➤ Tarifs piscine municipale été 2016

La piscine sera ouverte du 1^{er} juillet au 31 août 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, reconduit les tarifs 2015 pour la saison 2016 comme suit :

TARIF NORMAL (la ½ journée)

- Pour les personnes âgées de 12 ans révolus **2,70€**
- Pour les enfants de 6 ans à 11 ans **1,50€**

TARIF « COLLECTIVITES » (la ½ journée)

- Tarifs en faveur des centres de vacances et groupements à caractère social
 - Matin **1,00€**
 - Après-midi **1,50€**
- Centre de loisirs de St Geoire en Valdaine **Gratuit** (le matin)

TARIF REDUIT

Appliqué de 11h30 à 13h00 et de 17h30 à 19h00

- Adulte **1,50€**
- Enfant **0,70€**

ABONNEMENT

Carte d'abonnement « famille », valable pour 20 entrées au cours de la saison non remboursable

- pour les personnes âgées de 12 ans révolus : 2 cases seront validées par entrée
- pour les enfants de 6 ans à 11 ans : 1 case sera validée par entrée

Tarif unique de la carte

21,00€

CLUB LOCAL DE NATATION

50 entrées gratuites. Le club devra fournir la liste des adhérents.

Gratuit

ENTREES GRATUITES

Les enfants en dessous de 6 ans peuvent entrer gratuitement à la piscine, mais ils doivent être accompagnés et surveillés par une personne majeure, qui elle, s'acquittera normalement de son droit d'entrée.

➤ Tableau des subventions et participations 2016

Dans le cadre du budget primitif 2016, les crédits votés le 24 mars 2016 ne précisait pas le détail des affectations pour les subventions aux associations et les participations

Il est demandé au conseil municipal de valider le montant des aides financières à répartir de la manière suivante :

SUBVENTIONS	VOTE 2016
APEL Ecole Plampalais	500
Foyer Socio-Educatif CES Le GUILLON	50
Association Lycée Guiers Val d'Ainan	60
Coopérative Scolaire Maternelle	200
Coopérative Scolaire Elémentaire	200
Les Amis de l'école	1000
ASEI (Tullins)	75
Association Coordination retraités Valdaine	100
Vivre encore	300
USV BASKET	2000
Club Nautique	600
USV FOOT	2000

Ass. LA CUIVRERIE (Fêtes été et lumières)	1000
Ass. Clip & Clap	100
FA SI LA Music	350
Amicale des Sapeurs-Pompiers	200
JSP Dauphiné est	100
Valdaine Animation	1000
Valdaine Animation "Médiévales"	2000
Association Enfance et Loisirs la Valdaine	
Subvention de fonctionnement ALSH	18653
Subvention Périscolaire	11174
FRAPNA	50
FNATH Mutilés du Travail	100
Association des conciliateurs-médiateurs	50
TOTAL	41 862

Décision : approuvé avec 1 abstention

PARTICIPATIONS	VOTE 2016
S I A G A	18 240
S I V U Incendie	57 056
EPCC du Grand Angle	4 500
Collège fonctionnement du Gymnase "Le Guillon"	11 260
SIVU des installations sports Lycée Pravaz	4 544
Bébé bus – Halte-garderie itinérante (CEJ)	14 200
Sous-total	109 800

Association des Maires de l'Isère	601
Association des Maires Ruraux de France	110
CAUE	130
Sous-total	841

CAPV (FPAC ALSH)	7 425
CC "Les Vallons du Guiers" (section spécialisée : CLIS)	1 500
O G E C (école privée Plampalais)	16 000
Festivals arts urbains (Mairie Chirens)	985
R A M (Mairie de La Bâtie Divisin)	5 001
SEDI (Renf. Elec.)	1 500
Sous-total	31 810

Maison Familiale St André "Le Chalet" (2 élèves)	50
IMT/Chambre de commerce (2 apprentis)	50
Espace Formation Métiers et Artisanats BOURGOIN (3 élèves)	300
Sous-total	400

CCAS (65736)	6 000
Caisse des Ecoles (657361)	22 000
Foyer Logement (657362)	275
Sous-total	28 275

Décision : approuvé à l'unanimité

➤ **Décision modificative n°1**

Le conseil municipal, a décidé de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2016 :

<u>DEPENSES</u>			
023	023	Virement à la section d'investissement	14 290,00
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	- 14 290,00
16	1681	Autres emprunts	14 290,00
13	1328	Emprunt CAF	50 000,00
			Total 64 290,00 €
<u>RECETTES</u>			
021	021	Virement à la section d'exploitation	14 290,00
16	1681	Emprunt CAF	50 000,00
			Total 64 290,00 €

Décision : adopté à l'unanimité

➤ **Attribution maîtrise d'œuvre accessibilité espace Versoud**

Le cabinet DERNE architecte a réalisé les phases d'étude de la faisabilité jusqu'à l'avant-projet.

Afin de poursuivre cet aménagement d'accessibilité inscrit dans l'Ad'AP de la commune validé par la préfecture, il convient de missionner un cabinet pour les phases de réalisation.

Après consultations, le cabinet DERNE a fait une proposition de tranche ferme pour 23 732 € ht soit 12 % du montant estimé des travaux (197 770 € ht)

Décision : accepté à l'unanimité

➤ **Participation des communes extérieures au fonctionnement des écoles publiques**

Monsieur le Maire précise qu'une commune accueillant dans une école publique située sur son territoire un enfant dont la famille réside dans une autre commune, reçoit de cette dernière une contribution annuelle aux charges de l'école. La commune de St Geoire en Valdaine accueille des enfants des communes de Merlas, Velanne, St Sulpice des Rivoires et potentiellement d'autres.

Il est proposé de maintenir les participations des communes extérieures :

Communes de Velanne, St Sulpice des Rivoires et autres

Ecole élémentaire : 516.97 € par élève

Ecole maternelle : 800.00 € par élève

Commune de Merlas

Ecole élémentaire : 450 € par élève

Ecole maternelle : 750 € par élève

Une convention sera à signer entre les communes pour valider cette décision.

Il est également proposé de réviser les coûts de fonctionnement pour la prochaine année scolaire.

Décision : accepté à l'unanimité

➤ Participation communale école privée Plampalais

Monsieur le Maire rappelle l'obligation de la participation communale à l'école privée de « Plampalais », à savoir :

- lors de la séance du 28 mars 2003, le conseil municipal a autorisé le maire à signer le contrat d'association de l'école privée de « Plampalais »
- un contrat d'association a été signé le 12 juin 2003 entre l'état, représenté par le Préfet de l'Isère, la Direction Diocésaine de l'Isère et le Président de l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques (OGEC),

La participation actuelle est de 381 € par an et par enfant domicilié à St Geoire en Valdaine fréquentant l'école privée.

La nouvelle évaluation des coûts de fonctionnement en cours pour la prochaine année scolaire, à partir du compte administratif 2015, permettra d'actualiser la participation par enfant.

Il est demandé au conseil municipal de maintenir le montant de participation à 381 € pour l'année scolaire 2015/2016.

Décision : accepté à l'unanimité

➤ Révision de loyer maison paroissiale

La paroisse loue un local à usage d'habitation appartenant à la commune pour loger les prêtres. Il est prévu de réviser annuellement, au mois de juin, le montant du loyer qui est actuellement de 592,48 € TTC par mois.

Pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017, il est proposé d'appliquer la règle suivante, basée sur l'indice de référence des loyers :

$$592,48 * 125,28 (4^{\text{ème}} \text{ trim } 2015) / 125,25 (\text{moyenne année } 2015) = 592,62 \text{ €}$$

Décision : accepté à l'unanimité

➤ *Administratif*

➤ Tirage au sort des jurés d'assises 2017

La campagne de tirage au sort a débuté pour l'année 2017. Saint Geoire en Valdaine sera centralisateur des candidats pour 7 communes. Pour Saint Geoire en Valdaine, 6 personnes ont été désignées par le tirage sur les listes électorales. Elles seront informées par courrier précisant les démarches à effectuer.

➤ Règlement piscine été 2016

Le document présenté a été approuvé à l'unanimité.

➤ *Ressources humaines*

➤ Recrutement saisonniers piscine municipale

La piscine municipale ouvrira du 1^{er} juillet au 31 août 2016.

Pour cette période, afin d'assurer l'accueil, il y a lieu de recruter, un régisseur titulaire et un régisseur suppléant.

La régie de recettes de la piscine sera assurée du 1^{er} juillet au 31 août 2016 par un régisseur titulaire, rémunéré selon l'indice de base brut 340, majoré des heures supplémentaires, des heures de dimanches et jours fériés au tarif fixé par le journal officiel de traitement des fonctionnaires,

Du 1^{er} juillet au 31 août 2016, la suppléance sera assurée par un deuxième régisseur dans les mêmes conditions.

Décision : accepté à l'unanimité

POLE ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE – URBANISME

➤ Commission Urbanisme du 17 mai 2016

CERTIFICATS D'URBANISME

CUa 38 386 16 20016 – Récépissé le 14 avril 2016

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Grand Champ - Gilafrey

Objet : vente Mongellaz / Monin-Picard

Section (s) / Parcelle (s) : AX 148 – 152 – 154

Zonage : AX 148 = A et Ab1

AX 152 = A et Ab1

AX 154 = A, Ab1 et Ab2

CUa 38 386 16 20017 – Récépissé le 21 avril 2016

Demandeur : M^e Hélène Aubry-Flaus

Adresse du terrain : Champ Morel

Objet : vente David / Fessler

Section (s) / Parcelle (s) : AL 202

Zonage : Uba et Ubb2

CUa 38 386 16 20018 – Récépissé le 25 avril 2016

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : L'Etergne

Objet : vente Chaumont / Peyrin

Section (s) / Parcelle (s) : AW 77

Zonage : Ub

CUa 38 386 16 20019 – Récépissé le 28 avril 2016

Demandeur : M^e Didier Hermann

Adresse du terrain : lotissement « La Delphinière »

Objet : vente Luyé / Dickson

Section (s) / Parcelle (s) : AW 337 et 341

Zonage : Ub

CUa 38 386 16 20020 – Récépissé le 4 mai 2016

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : La Combe du Verderet

Objet : vente Klein / Moine-Picard

Section (s) / Parcelle (s) : AM 118

Zonage : Uab1 et Uaa

CUa 38 386 16 20021 – Récépissé le 6 mai 2016

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : La Lambertière

Objet : vente CAPV / Commune de St Geoire en Valdaine

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 187 – 207

Zonage : Ub et Ud

DECLARATIONS PREALABLES

DP 38 386 16 20006 – Récépissé le 17 février 2016

Demandeur : Christelle Roux

Adresse du terrain : Place André Chaize

Objet : réfection de toiture

Section (s) / Parcelle (s) : AN 36

Zonage : Ua

L'architecte des bâtiments de France donne son accord assorti de prescriptions

La commission donne son accord

DP 38 386 16 20013 – Récépissé le 23 mars 2016

Demandeur : André Dubarle

Adresse du terrain : La Rochette – rue de la Rochette

Objet : réfection de la toiture

Section (s) / Parcelle (s) : AM 3

Zonage : Ubb4

DP 38 386 16 20014 – Récépissé le 6 avril 2016

Demandeur : Jean-Philippe Luyé

Adresse du terrain : Impasse la Motte Castrale – Lotissement La Delphinrière

Objet : Extension de l'habitation

Section (s) / Parcelle (s) : AW 337

Zonage : Ub

L'architecte des bâtiments de France n'a pas à donner son accord. Le projet est en dehors du champ de visibilité

La commission donne son accord

DP 38 386 16 20015 – Récépissé le 6 avril 2016

Demandeur : Keith Dickson

Adresse du terrain : Impasse la Motte Castrale – Lotissement La Delphinrière

Objet : Pose d'un bardage en bois

Section (s) / Parcelle (s) : AW 337

Zonage : Ub

L'architecte des bâtiments de France n'a pas à donner son accord. Le projet est en dehors du champ de visibilité

La commission donne son accord

DP 38 386 16 20016 – Récépissé le 6 avril 2016

Demandeur : Cabinet Sintegra

Adresse du terrain : Impasse la Motte Castrale

Objet : Division parcellaire

Section (s) / Parcelle (s) : AW 33 – 252 – 255

Zonage : Ub

L'architecte des bâtiments de France donne son accord

DP 38 386 16 20018 – Récépissé le 20 avril 2016

Demandeur : David Jollivet

Adresse du terrain : route des Balcons de la Valdaine

Objet : Construction d'une piscine semi-enterrée

Section (s) / Parcelle (s) : AL 473

Zonage : Ubb1

La commission donne son accord

DP 38 386 16 20019 – Récépissé le 20 avril 2016

Demandeur : François Guyot

Adresse du terrain : voie de Basset

Objet : création d'un auvent

Section (s) / Parcelle (s) : AP 240

Zonage : Nh

La commission donne son accord

DP 38 386 16 20020 – Récépissé le 21 avril 2016

Demandeur : Jean-Michel David-Bertaud

Adresse du terrain : route du Bourg

Objet : remplacement des fenêtres et remise en peinture des volets

Section (s) / Parcelle (s) : AM 101

Zonage : Uab1 et Uab2

Instruction en cours

DP 38 386 16 20021 – Récépissé le 26 avril 2016

Demandeur : Lorraine Coyard

Adresse du terrain : lotissement « La Delphinrière »

Objet : création d'une piscine semi-enterrée

Section (s) / Parcelle (s) : AW 343

Zonage : Ub

La commission et l'architecte des bâtiments de France donnent leur accord

DP 38 386 16 20022 – Récépissé le 27 avril 2016

Demandeur : Bernadette Gabelle-Lorin

Adresse du terrain : Le Versoud – Le Roulet

Objet : repassage de la toiture

Section (s) / Parcelle (s) : AN 99

Zonage : Ub

La commission et l'architecte des bâtiments de France donnent leur accord

DP 38 386 16 20023 – Récépissé le 25 avril 2016

Demandeur : Irène Chapus-Couturier

Adresse du terrain : rue du Souvenir Français

Objet : Modification pan de l'auvent

Section (s) / Parcelle (s) : AN 18

Zonage : Uab1

L'architecte des bâtiments de France n'a pas à donner son accord. Le projet est en dehors du champ de visibilité

La commission donne son accord

DP 38 386 16 20024 – Récépissé le 2 mai 2016

Demandeur : Isabelle Fiette

Adresse du terrain : route de Grosset

Objet : création d'une ouverture

Section (s) / Parcelle (s) : AD 287

Zonage : Nh

La commission donne son accord

DP 38 386 16 20025 – Récépissé le 3 mai 2016

Demandeur : Alexandre Lesage

Adresse du terrain : Le Roulet - impasse des Vignes

Objet : création d'un abri à bois

Section (s) / Parcelle (s) : AS 116 – 410

Zonage : Ub et Ubb1

Instruction en cours

DP 38 386 16 20026 – Récépissé le 3 mai 2016

Demandeur : Valéria Oliveti

Adresse du terrain : route du Bourg

Objet : remplacement d'un escalier en bois par un en métal

Section (s) / Parcelle (s) : AM 110

Zonage : Uaa

Instruction en cours

DP 38 386 16 20027 – Récépissé le 11 mai 2016

Demandeur : Gilbert Mathian

Adresse du terrain : route du Paris

Objet : création d'un abri à bois et d'un mur de clôture

Section (s) / Parcelle (s) : AL 303 – 313 – 314

Zonage : Ub

La commission donne son accord

DP 38 386 16 20028 – Récépissé le 12 mai 2016

Demandeur : Béatrice Boissin

Adresse du terrain : route des Hôpitaux

Objet : création d'une annexe accolée à l'habitation

Section (s) / Parcelle (s) : AX 240

Zonage : Nh

La commission donne son accord

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 38 386 15 20002-M01 – Récépissé le 19 janvier 2016

Demandeur : Irène Chapus-Couturier

Adresse du terrain : rue du Souvenirs Français

Objet : modification de la position de deux fenêtres de toit. Remplacement des deux lucarnes existantes par deux fenêtres de toit (au lieu de la création de deux ouvertures – accordées précédemment)

Section (s) / Parcelle (s) : AN 18

Zonage : Uab1

Proposition d'arrêté accordant le permis de construire

PC 38 386 16 20002 – Récépissé le 4 mai 2016

Demandeur : Giselle Renoud

Adresse du terrain : Les Hauts de la Fallanchère II

Objet : construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AW 385

Zonage : Ub

Instruction en cours

PERMIS DE DEMOLIR

PC 38 386 16 20001 – Récépissé le 9 mars 2016

Demandeur : Alexiane Clavel

Adresse du terrain : route des Egarrières

Objet : démolition totale d'un cabanon

Section (s) / Parcelle (s) : AC 134

Zonage : Nh

Accordé le 28 avril 2016

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

M^e Hélène Aubry-Flaus

Adresse du terrain : Champ Morel

Section (s) / Parcelle (s) : AL 202

Zonage : Ubb2

Pas d'exercice du droit de préemption

➤ Présentation du dossier « St Paul » : changement de destination de l'espace commercial
Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de la société JK Promotion pour le quartier de St Paul, précisément identifié au PLU en zone Auab4, parcelle AL 407.

Dans le règlement écrit, au Titre II, chapitre 2 section I article AUa2, il est mentionné :

«Pour le secteur de Saint Paul : l'ouverture à l'urbanisation est conditionnée par la réalisation d'un schéma d'aménagement intégrant les prescriptions suivantes :

- Typologie de l'habitat : habitat groupé ou petit collectif R+2 - surfaces commerciales en RdC pour les bâtiments sur rue
- Voirie interne structurante assurant la desserte sécurisée sur le CD28, et intégrant les liaisons douces.
- Espaces communs pouvant grouper la fonction d'aires de jeu et de placettes.
- trame verte de protection de la zone d'habitat des nuisances de la route départementale
- Les circulations devront être organisées pour créer la possibilité d'une liaison fonctionnelle incluant la circulation des piétons avec l'urbanisation et les espaces publics existants.
- l'orientation des bâtiments doit avoir pour objectif l'optimisation de leur exposition.
- la vitrine commerciale sur la route départementale doit être préservée. »

Le projet tel que présenté nécessite une modification de la destination des prescriptions notamment celles liées aux surfaces commerciales.

Le conseil municipal souhaite mettre en œuvre la démarche permettant cette modification.

POLE ETUDES – PROJETS – TRAVAUX

- Ad'AP :
 - projet d'accessibilité de l'espace Versoud

Dans le cadre du plan accessibilité et de la politique communale en la matière, Monsieur le Maire présente l'avant-projet qui fait suite à l'étude de faisabilité de mise en accessibilité de l'Espace Versoud et de la Poste.

Il est rappelé que ces travaux sont inscrits dans l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) déposé en Préfecture au mois de septembre 2015 avec une échéance de réalisation en 2016.

Il est également rappelé que ces travaux font l'objet de demandes de subventions auprès de la sous-préfecture de la Tour du Pin et du Conseil Départemental de l'Isère.

Le conseil municipal s'est prononcé pour la validation du projet et le lancement de la procédure d'appel d'offres.

Décision : approuvé à l'unanimité

- Transfert de la compétence Eclairage public au SEDI

Le Syndicat Des Energies de l'Isère a réalisé un diagnostic de l'éclairage public sur le territoire communal. Sa présentation au eu lieu le 16 mars. 343 foyers lumineux composent le parc d'éclairage public de la commune parmi lesquels 44 sont des ballons fluo à éradiquer.

A l'issue de cette présentation, deux solutions sont envisageables pour les travaux de ce secteur dont le transfert de compétence au SEDI.

Dans ce cas, le SEDI assure la maintenance et réalise les travaux neufs (en accord avec la commune). La ville ne gère plus la maintenance.

Le coût annuel de maintenance proposé en 2016 varie de 9561.30 € TTC (sans éradication des 44 ballons fluo par la commune) à 8408.50 € TTC (avec éradication des 44 ballons fluo par la commune).

La réflexion est en cours sur les coûts actuels et l'intérêt d'engager cette démarche avec le SEDI. Une délibération sera alors nécessaire au plus tard le 15 septembre 2016.

POLE SCOLAIRE – CULTURE

- Point d'information sur les écoles :

Lors du dernier conseil d'école de La Lambertière, il a été confirmé la stabilité des effectifs avec 84 enfants pour la prochaine rentrée.

- Points d'information Conseil Municipal des Jeunes :

Les actions menées lors de cette année scolaire sont nombreuses :

- Participation aux commémorations
- Visite de la nouvelle station d'épuration
- Rencontre avec les résidents du Foyer logement Plampalais
- Réalisation et pose de panneaux-slogans sur la sécurité routière
- Diffusion d'un message sur les droits de l'enfant à des correspondants dans plusieurs pays.

Une réunion prochaine est programmée avec les enseignants pour préparer les élections de l'année scolaire 2016-2017.